

**COMMUNE DE MONPAZIER**  
**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mercredi 21 février 2018 à 18h**

**Présents** : Mmes Maylis Moreaud, Jeanine Duffa, Josiane Taudière, Marie-France Ganneray, Edell Pereira, Stéphanie Déjos et MM. Fabrice Duppi, Alain Berlioz, Bernard Lafon, Jean-Jacques Gipoulou, Pierre Morisse, Marc Rayssac.

**Absents excusés** : Mme Charlotte Sabrou (procuration à Maylis Moreaud) M. Christian Lejuez.

**Secrétaire de séance** : M. P Morisse.

Approbation du compte rendu du 20 décembre 2018 avec 6 voix pour et 5 contre (Mmes Duffa, Sabrou, Pereira, Moreaud, M. Lafon)

Monsieur le maire informe que la délibération n° 12, dont l'objet était la mise en place du RIFSEEP pour l'agent de la médiathèque, a été rattachée à la réunion du 20/12/2017 afin que l'agent puisse en bénéficier dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Par conséquent, elle sera retirée de l'ordre du jour.

**DELIBERATIONS**

**D1 ✓ : Versement d'une indemnité à un stagiaire**

Monsieur le Maire rappelle qu'un stagiaire, M. Bernard NOEL, a effectué un stage de 2 semaines à la mairie de Monpazier, dans le cadre d'une action d'insertion d'accompagnement intégrée vers l'emploi. Ce séjour en entreprise n'étant pas rémunéré, monsieur le Maire propose de verser une indemnité au stagiaire de 150€.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

**D2 ✓ : Aménagement des carreyroux au sud de la bastide // Demande de subvention DETR 2018**

Dans la continuité des travaux de restauration des carreyroux au sud de la bastide de Monpazier, Monsieur le Maire présente le devis estimatif des travaux d'un montant de 136 620.00€ HT et propose de solliciter l'ETAT au titre de la DETR 2018 avec un taux de 40% +5% (ZRR) de subvention soit 61 479.00€

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

**D3 ✓ : Aménagement des carreyroux au sud de la bastide // Demande de subvention au DEPARTEMENT**

Dans le même programme de travaux de restauration des carreyroux au sud de la bastide de Monpazier, dont le devis estimatif des travaux est de 136 620.00€ HT, monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 25% dans le cadre du "Contrat d'Objectif Cantonal 2016-2020" soit 34 155.00€.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

**D4 ✓ : Travaux d'amélioration et mises aux normes des bâtiments communaux (tranche 2) // Demande de subvention au DEPARTEMENT**

Dans la continuité des travaux de mises aux normes des bâtiments communaux, Monsieur le Maire présente différents devis pour un montant estimatif de travaux pour une 2<sup>ème</sup> tranche, d'un montant de 40 000.00€ HT et propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 25% dans le cadre des "Contrats de Territoires 2016-2020".

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

### **D5 ✓ : Travaux parking foirail nord et carreyroux sud // choix du Maître d'œuvre**

Monsieur le Maire rappelle le projet de restauration du parking Foirail Nord et des carreyroux sud dont le montant estimatif des travaux s'élève à 200 000.00€ HT.

Après mise en concurrence, quatre bureaux d'étude ont envoyé leur offre :

IGN/MO de Souillac, Paysage et Conception de Bergerac, CITEA de Bergerac et SARL ESPACE de Périgueux.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie et a établi un tableau d'analyse des offres en fonction des critères demandés et propose de retenir CITEA avec un montant de 11 200.00€ HT pour un taux de rémunération de 5.60%.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **D6 ✓ : Devis Numérotation des habitations, plaques de rues // choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire informe, dans le cadre de l'adressage, que trois devis ont été reçus concernant les panneaux, plaques, supports et numéros de rues :

ALEC de St Herblain (44) : 8 825.70€ HT

Signalisation 24 de Boulazac : 8 758.14€ HT

SES de Chambourg/Indre (37) : 9 846.53€ HT

Monsieur le Maire propose de retenir la société ALEC de St Herblain (44) pour un montant de 8825.70€ HT, qui propose une offre plus complète.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Le conseil a décidé de faire figurer en dessous du nom de la rue, sur les panneaux et plaques de rues, le nom de Monpazier. Le nombre de plaques dans les rues et intersections sera étudié sur place avec l'entreprise.

Un modèle de courrier va être distribué aux habitants qui auront un nouveau numéro ainsi que des enveloppes à envoyer aux différents organismes pour les informer de leur nouvelle adresse.

### **D7 ✓ : Adhésion au Plan Départemental de Lecture Publique 2016-2021**

Monsieur le Maire rappelle que la lecture publique et l'accès égal de chacun au savoir constituent un enjeu essentiel dans une société démocratique. Dans ce cadre, la bibliothèque municipale est un service public au service des administrés et de la politique culturelle et sociale de la collectivité. Son organisation et son fonctionnement sont déterminés par le conseil municipal et sont de la responsabilité du maire.

Monsieur le Maire présente le plan départemental de la lecture publique, par lequel le Conseil Départemental pose un principe de développement basé sur une solidarité entre bibliothèques réunies au sein d'un réseau départemental de lecture publique. Le Plan Départemental de Lecture Publique détaille les dispositifs prévus afin de favoriser un fonctionnement en réseau des bibliothèques, ainsi que les conditions minimales que la commune s'engage à respecter pour garantir le fonctionnement d'un service public de qualité.

Le dispositif contractuel établi autour du Plan Départemental de Lecture Publique comprend :

1. Une convention d'adhésion au Plan Départemental de Lecture Publique qui permet aux collectivités de bénéficier gratuitement des prestations et services de la Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord.

2. Annexe A : Plan Départemental de Lecture Publique : énonce les objectifs de la politique départementale en matière de lecture publique et détermine les conditions minimales que la commune s'engage à mettre en œuvre pour la bibliothèque en termes de locaux, d'horaires d'ouverture, de budget d'acquisition, de professionnalisation afin de garantir le fonctionnement d'un service public de qualité.
3. Annexe B : Règlement de Prêt de la Bibliothèque départementale Dordogne-Périgord ;
4. Convention d'adhésion au catalogue départemental du réseau des bibliothèques informatisées de Dordogne : concerne les collectivités dont les bibliothèques alimentent le catalogue départemental. Le Conseil Départemental s'engage à fournir à la collectivité signataire toutes prestations et tous services auxquels sa bibliothèque peut prétendre dans le cadre des objectifs précités. En particulier, la Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord fournira à ladite bibliothèque tous documents, matériels et soutiens nécessaires au développement de la lecture publique dans le cadre d'un fonctionnement en réseau.

La commune s'engage sur les critères départementaux qui consistent à mettre en œuvre les conditions minimales requises pour le bon fonctionnement de sa (ses) médiathèque(s), soit :

- Un local dédié de 50 m<sup>2</sup>,
- Des horaires d'ouverture en direction de tout public de : 6 heures par semaine et ce, tout au long de l'année,
- Un budget d'acquisition de 1€/an/habitant
- Une équipe de 2 (salariés/bénévoles) formés.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

### **D8 ✓ : Médiathèque // Convention "Envol" avec la CCBDP //Autorisation de signature**

Monsieur le Maire rappelle que la CCBDP a mis à disposition de la commune, la médiathèque à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Dans la continuité des activités passées à la médiathèque, monsieur le Maire propose de passer une convention avec la CCBDP dans le cadre "Pole jeunesse Envol".

Ces locaux seront utilisés gratuitement tous les jeudis du 1<sup>er</sup> janvier au 5 juillet 2018 pour recevoir parents et enfants.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

### **D9 ✓ : Culture -Evènement // Mise en place d'un comité de pilotage**

Monsieur le Maire propose de créer un comité de pilotage pour les actions culturelles de la commune (Médiathèque, Bastideum, manifestations).

Ce comité de pilotage sera composé d'élus et de personnes non élues.

Monsieur le Maire informe que ce groupe de travail se réunirait chaque mois. Il appuierait les agents culturels dans leurs actions au sein des structures culturelles et dans les animations existantes ou nouvelles de la commune. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal qui le souhaitent d'intégrer ce comité de pilotage. M. Berlioz et M. Duppi donnent leur accord pour y participer.

Accord du Conseil Municipal avec 8 voix pour et 5 abstentions (Mmes Moreaud, Sabrou, Pereira, Duffa, M. Lafon).

### **D10 Culture - Evènement // recrutement d'un agent en mission de service civique**

Monsieur le Maire propose de recruter un agent en mission de service civique pour une période de 8 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018

L'objectif de cette mission est de développer des actions culturelles existantes au sein de la commune et participer à la création de nouvelles (médiathèque, musée Bastideum, autres animations culturelles). Le coût mensuel de cet agent reviendrait à 107.58 € à la commune.

Les activités confiées à l'agent seront de :

- Participer au développement des animations existantes et à la création de nouvelles animations au sein de la médiathèque, du Bastideum et des manifestations de la commune
- Participer à la promotion de la médiathèque et de ses ressources numériques auprès de tous les publics
- Participer à l'accueil du public à la médiathèque et au Bastideum
- Informer la population et les touristes sur les activités culturelles de la commune

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

### **D11 ✓ : Culture - Evènement // Recrutement d'un agent au Bastideum.**

Monsieur le Maire propose de recruter un agent en CDD au Bastideum à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, avec un recrutement en contrat aidé pour un an à 20h / semaine.

Si nous ne pouvions obtenir ce type de contrat, un recrutement serait effectué en CDD sur 6 mois à 35h / semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de lancer la procédure de recrutement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

### **D12 ✓ : Centre de Gestion // Convention d'adhésion au pôle Santé et Sécurité au travail 2018-2020.**

Vu l'article 108-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, actant l'obligation pour les collectivités et des établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le Centre De Gestion.

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne en date du 22 octobre 1993, actant la mise en place d'un service de médecine préventive,

Vu la proposition de convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG24 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil, l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG24 et porte à la connaissance des membres présents, les dispositions de la convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG de la Dordogne pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **D13 ✓ : Recrutement d'un agent technique polyvalent pour 7 mois**

Monsieur le Maire informe que suite au départ à la retraite de deux agents techniques en 2017, il est nécessaire de recruter un agent pour les travaux d'entretien de la commune.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures du 3 avril 2018 au 31 octobre 2018 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 et Majoré 325.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

## **D14 ✓ : Assainissement // mise à disposition des terrains à la CCBDP.**

Monsieur le Maire rappelle le transfert de compétence de l'assainissement à la CCBDP au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce qui entraîne de plein droit la mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence.

Il présente le procès-verbal de mise à disposition de l'ensemble des biens à transférer à la CCBDP.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe d'une aide financière intéressante dans le cadre du TEPCV (Certinergy) avec le SYCOTEB en partenariat avec SDE24 sur les économies d'énergie qui peut aller jusqu'à 77% de prise en charge sur l'isolation, les menuiseries et le chauffage.

Des devis ont été réalisés, ils doivent être envoyés au service « certinergy » pour savoir s'ils sont éligibles avant le 31 mars et les travaux doivent être réalisés dans l'année.

Mme Duffa propose d'ajouter l'isolation phonique des plafonds du CIAS (sous la salle du conseil municipal).

Monsieur le Maire informe du départ de la locataire rue de l'Ormeau du Pont. Plusieurs personnes sont intéressées par ce logement.

Monsieur le Maire annonce qu'un abri-bus va être mis en place sur le parking face à l'école. Il avait sollicité le Conseil Départemental pour réaliser cette implantation sans coût pour la commune.

Fin de la séance à 20h 15.